

Loi SRU : la Coop appelle David Lisnard à respecter le pluralisme de l'AMF

Dans un article publié le 23 septembre, *Le Figaro* a relayé les déclarations de Thierry Repentin, maire de Chambéry, vice-président de l'AMF et coprésident de sa commission logement, en faveur de la préservation de la loi SRU et de l'encadrement des loyers. Le 24 septembre, l'AMF a publié un rectificatif précisant la position de son bureau sur ces deux sujets.

La Coopérative des élu-es communistes, républicain-es et citoyen-n-es apporte son plein soutien à Thierry Repentin dans son engagement pour la loi SRU et l'encadrement des loyers. Le rectificatif publié au nom de l'AMF, qui l'expose à un désaveu public, pose une question de respect des élus et de fonctionnement collectif de l'association.

L'AMF a défendu des adaptations de la loi SRU et s'est félicitée de sa prolongation en 2022. Son bureau ne demande pas sa suppression, comme le rappelle le rectificatif. Les désaccords sur ses modalités d'application doivent être débattus loyalement. Ils ne justifient pas de discréditer un responsable engagé dans la défense du logement social. La loi SRU porte une exigence de solidarité entre les communes. Son affaiblissement ferait peser davantage l'accueil des ménages populaires sur les

territoires qui prennent déjà leur part. Nous défendons son renforcement et refusons que la mixité sociale serve de prétexte pour écarter les plus modestes. Le logement social doit permettre aux classes populaires comme aux couches moyennes de se loger dignement.

Nous portons une programmation de 200 000 logements sociaux par an, le rétablissement des aides à la pierre de l'État et la suppression de la ponction imposée aux bailleurs par la réduction de loyer de solidarité, en préservant le reste à charge des locataires. Nous défendons un véritable « 1 % logement » financé par les entreprises. Construire et rénover soutient aussi les salariés du bâtiment, les filières de matériaux et l'activité des entreprises. Cette ambition exige une maîtrise publique du foncier contre la spéculation, des moyens



pour les communes bâtisseuses
et la pérennisation de l'encadrement
des loyers. Rénover doit améliorer la vie sans
rendre les logements inaccessibles.
Confier de nouvelles responsabilités aux élus
sans financement suffisant reviendrait à leur
transférer la gestion de la pénurie.
L'État doit rester garant du droit au logement
sur tout le territoire.

La diversité politique de l'AMF est une
condition de sa représentativité.
Chaque sensibilité doit y être respectée
et contribuer à ses positions. Les élus
communistes, républicains et citoyens
prennent toute leur part à ce travail commun.
Leur attachement à l'unité ne saurait être
interprété comme
un renoncement à leurs
convictions ou à leur
droit de parole.

Nous appelons David Lisnard à exercer
pleinement sa responsabilité de garant
de cette unité. Ses engagements et ses
ambitions politiques lui appartiennent ;
ils ne lui donnent pas mandat pour engager
l'ensemble des maires derrière
ses orientations personnelles.
L'AMF ne peut devenir le prolongement
d'un projet politique individuel.
Toute clarification doit respecter
les instances collectives et la dignité
des responsables concernés.

Nous demandons un échange au sein
des instances de l'AMF afin de réaffirmer
ces garanties et de recentrer l'action
commune sur les besoins des habitants.
Le logement est un bien commun :
sa production, son financement et son usage
doivent répondre à ces besoins.
Soutenir Thierry Repentin, c'est aussi
défendre la possibilité de porter cette
exigence dans une AMF pluraliste
et respectueuse de tous les maires.

**La Coopérative des élu-es communistes,
républicain-es et citoyen-n-es**

